ASCPA Rando

27 avenue J.F.Kennedy
33600 PESSAC

Tel : 05.56.69.18.49

Email :
admin@ascparando.com

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport Immeuble
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° 41789295M / 0002
Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 70 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1

FFRandonnée Comité départemental Gironde

NOTICE D'INFORMATION

Pessac le, 11 novembre 2026

TOUR DE L'ILE D'OLERON
5 jours de randonnées en étoile
FRXXXXXXXXXXXXX



Seconde plus grande île française métropolitaine après la Corse, l'île d'Oléron est une destination réputée pour sa nature, son ostréiculture, son art de vivre et sa lumière. Autant de raison pour s'aventurer à pied sur les 105 km de randonnées que vous offre le chemin d'Oléron. En arpentant le sentier, vous traverserez ses nombreux paysages. Entre océan, marais et forêt, vous aurez tout le loisir de découvrir sa faune et sa flore exceptionnelles. Voici une nouvelle façon de découvrir l'île. Au son du gravelot, laissez vos pas vous porter de la pointe de Gatseau au phare de Chassion, du port de Boyardville à celui de la Cotinière.

La sortie est ouverte aux adhérents de l'ASCPA Randonnée pédestre, titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance.

Nombre de participants : 7 au minimum et 14 au maximum.
Dates : du lundi 19 avril au samedi 24 avril 2027.
Déplacements : l'aller et le retour sont à organiser par les participants en privilégiant le covoiturage (non compris). Les déplacements quotidiens pour se rendre au départ des randonnées et revenir à l'hebergement sont assurés par mini bus 7 places en une ou deux rotations (compris dans le séjour).

PROGRAMME :

Lundi 19 avril 2027 : Rendez-vous à la Résidence Les Salines 162 route des Allards 17310 Saint-Pierre d'Oléron à 10h30. Stationnement gratuit pour la période du séjour.

Covoiturage possible pour rejoindre Saint Pierre d'Oléron depuis Pessac (200 km environ), à organiser par les participants.

Etape : LES SALINES – LA JONCHERE

11h00 départ pour rejoindre le sentier côtier en direction du port du DOUHET avec le sac de la journée (prévoir le pique-nique).

Nous passerons par le domaine ostréicole de Fort-Royer avec ses cabanes colorées pour rejoindre Boyardville, le fort des Saumonards par la forêt domaniale. Nous pourrons admirer Fort Boyard une grande partie du parcours. Notre parcours du jour se terminera au port du DOUHET. Transport en mini bus jusqu'à la Résidence des Salines.

Installation et dîner au restaurant des Salines.

Bilan journée : 16 km, + 148 m, - 148 m, IBP 43, 4 h de marche environ.

Mardi 20 avril 2027 : LA JONCHERE – PLAGE DE CHAUCRE

Petit déjeuner puis départ en mini bus vers la pointe de Chassiron et Domino avec le sac de la journée (pique-nique fourni).

Le chemin nous conduira à Brée les Bains, au port de Saint Denis d'Oléron puis à la jolie plage de la Boirie, abritée des vents d'ouest, ou on y trouve des petites cabines de bain en bois décorées par leurs propriétaires. Le rocher d'Antioche, résurgence des falaises de Chassiron, qui sort de l'océan à quelques encablures de la côte. Le phare de Chassiron qui domine depuis plus de 150 ans cette zone naturelle et sauvage bordée de falaises calcaires. Visite du phare de Chassiron (environ 1h).

Après la visite, nous passerons par le hameau des Huttes, le marais Papineau, Espace Naturel Sensible et la plage de Chaucre.

Transport en mini bus jusqu'à la Résidence des Salines.

Dîner et nuit aux Salines.

Bilan journée : 20,5 km, + 160 m, - 150 m, IBP 51, 5 h de marche environ.

Mercredi 21 avril 2027 : PLAGE DE CHAUCRE – VERT BOIS

Petit déjeuner puis départ en mini bus vers Vert bois avec le sac de la journée (pique-nique fourni).

Nous cheminerons sur la côte ouest en direction de Vert Bois en passant par la côte et la forêt domaniale pour rejoindre la Cotinière où l'on retrouve l'architecture traditionnelle d'un quartier de pêcheurs. Le port de pêche de La Cotinière est le 1er port de pêche artisanale de Nouvelle Aquitaine et le 7ème au niveau national.

Transport en mini bus jusqu'à la Résidence des Salines.

Dîner et nuit aux Salines.

Bilan journée : 23,5km, + 305 m, - 305 m, IBP 64, 6 h de marche environ.

Jeudi 22 avril 2027 : VERT BOIS – PORT DES SALINES

Petit déjeuner puis départ en mini bus vers Grand Village-plage avec le sac de la journée (pique-nique fourni).

Nous partirons en direction du sud de l'ile en passant par la côte et la forêt domaniale (158 hectares de la forêt domaniale de St-Trojan-les-Bains (sur 2 800 ha) sont devenus une réserve biologique intégrale, la plus grande de la côte atlantique) pour rejoindre la Pointe de Gatseau , Saint-Trojan les-Bains et le port des Salines

Transport en mini bus jusqu'à la Résidence des Salines.

Dîner et nuit aux Salines.

Bilan journée : 22,5 km, + 170 m, - 180 m, IBP 55, 5h45 de marche environ.

Vendredi 23 avril 2027 : PORT DES SALINES – LES SALINES

Petit déjeuner puis départ en mini bus vers les Salines avec le sac de la journée (pique-nique fourni).

Nous rejoindrons le viaduc par le chenal d'Ors en longeant les cabanes ostréicoles. Depuis Le Dolmen d'Ors nous pourrons contempler fort Louvois, Nous irons en direction du Château d'Oléron pour une visite libre de la citadelle. La citadelle du Château d'Oléron, classée Monument historique, est l'un des plus remarquables ouvrages défensifs construit sur la côte Atlantique. Retour aux Salines en longeant la réserve naturelle de Moëze Oléron qui est un important axe migratoire où des milliers d'oiseaux font escale.

Dîner et nuit aux Salines.

Bilan journée : 18,5 km, + 108 m, - 108 m, IBP 46, 4 h 30 de marche environ.

Samedi 24 avril 2027 : RETOUR

Petit déjeuner.

Fin du séjour. Retour vers Pessac à organiser par les participants.

HEBERGEMENT :

Hébergement à la Résidence des Salines en chambres avec douches et toilettes individuels (2 personnes par chambre). Petits déjeuners, diners et pique-niques inclus. Le linge de toilette, les draps et le ménage en fin de séjour sont compris.
Il est demandé de prendre :

- Une boîtes hermétiques réutilisables pour les salades pique-nique.
- Des couverts.
- Un petit sac poubelle pour la récupération des déchets.
- Un sac en tissu pour mettre le pique-nique, afin de réduire l'utilisation de sachets en papier.

MODALITES DU SEJOUR

- **Conditions :**

- Être adhérent à l'ASCPA randonnée pédestre,
- Être licencié (licence avec responsabilité civile et accident 2026-2027),
- Avoir effectuer plusieurs randonnées de 20 km sur la saison en cours,
- Être apte médicalement à la randonnée pédestre,
- Partager et participer à la vie du groupe toute la durée du séjour,
- Être capable de randonner 5 jours consécutifs sur 105 km, (20 km avec IBP de 50 en moyenne par jour)

- **Matériel nécessaire :**

- Chaussures de randonnées,
- Des bâtons avec embouts (facultatifs mais recommandés),
- Le sac à dos contenant :
  - Votre licence, carte d'identité, carte vitale,
  - Votre fiche de renseignements d'urgence actualisée,
  - Une couverture de survie,
  - Une trousse individuelle de secours, adaptée à vos besoins et contenant, outre vos éventuels médicaments, le nécessaire permettant de faire face aux petits tracas (ampoules, coupures, piqûres, etc…),
  - Nécessaire de toilette, serviette, lampe frontale (conseillée),
  - Des vêtements de randonnée adaptés à tous les temps (vent, froid, orage, pluie, chaleur, etc.),
  - 1,5L d'eau minimum,
  - Nécessaire pour le pique-nique (boite, couverts, gobelet),
  - Aliments énergétiques,
  - Vos médicaments si vous êtes en cours de traitement.

Les embouts de bâtons sont conseillés pour ne pas endommager le sentier côtier.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **500 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète les 4 premiers jours et demi-pension le dernier jour,en chambre double ou twin. Supplément pour chambre individuelle : **150,00 € pour le séjour.**

- **Ce prix comprend :**

- L'hébergement en pension complète les 4 premiers jours *(petit déjeuner, pique-nique et diner*) et demi-pension le dernier jour *(petit déjeuner et diner*), soit du dîner du 1er jour au petit déjeuner du dernier jour,
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'association,
- La taxe de séjour,
- L'entrée au Phare de Chassiron,
- Le transport en mini-bus dédiés entre les Salines et chaque randonnée,
- La contribution immatriculation tourisme.

- **Ne sont pas compris :**

- La souscription aux assurances facultatives : « annulation et interruption de voyage », « bagages », « assistance voyageur ». (voir notice d'assurance sur le site internet du club),
- Les covoiturages pour se rendre au lieu de début du séjour et retour à Pessac (prix déterminés par les conducteurs),
- Les aliments énergétiques (barres de céréales, fruits secs, pâtes de fruits, chocolat) que vous mettrez dans votre sac,
- Les boissons consommées à l'hébergement et non comprises dans les repas.
- Les dépenses personnelles,

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

- **Préinscription :**

Par mail à spn_fr@yahoo.fr en précisant : nom, prénom, n° de licence, souhait de chambre individuelle (option payante), volontariat éventuel pour prendre voiture personnelle et si oui nombre de places offertes.
Date limite de préinscription : 25/11/2026
Si nécessaire, une liste d'attente sera établie.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise le **30/11/2026**
S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription.

- **Inscriptions :**

Votre inscription sera définitive lorsque vous aurez renvoyé votre bulletin d'inscription signé, accompagné du montant de l'acompte et des éventuelles primes d'assurance facultatives par chèque à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre ou par carte bancaire.

Si paiement par chèque, courrier à adresser à :

SOUPENE Jean Paul
25 rue des archers
33127 Martignas sur Jalles

Pour les paiements par carte bancaire, le bulletin d'inscription signé peut être envoyé par mail à spn_fr@yahoo.fr

Inscriptions avant le 15/12/2026.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances mis à votre disposition au moment de l'envoi du bulletin d'inscription.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du club (https://ascparando.com/sorties-decouverte/)

PAIEMENTS :

Le paiement du séjour peut se faire :

- Par chèques à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre et envoyés à l'adresse indiquée sur le mail d'envoi du bulletin d'inscription :
  - Un chèque d'acompte de 200 € à l'inscription, avant le 15/12/2026,
  - Un éventuel chèque pour les primes d'assurance facultatives à l'inscription (chèque spécifique),
  - Un chèque de solde de 300 € encaissé à partir du 15/03/2027.

  ***Nota : Joindre lors de votre inscription tous les chèques (<u>acompte et solde</u>). Le solde ne sera pas encaissé avant le* 15/03/2027.**

- Par carte bancaire via le site de paiement en ligne dont l'accès vous sera communiqué lors de l'envoi du bulletin d'inscription. Il vous sera alors demandé :
  - De payer un acompte de 200 € à l'inscription, avant le 15/12/2026,
  - De payer dans un second temps le solde de 300 € avant le 15/03/2027.

  Nota : en payant par carte bancaire :

  - Vous bénéficiez de l'assurance voyage liée à ce moyen de paiement. Notez cependant que les niveaux de couverture varient d'une carte bancaire à une autre. Une même carte (Visa ou Mastercard) peut proposer des prestations différentes (plafonds ou franchises, exclusions...) selon la banque qui l'émet. Assurez-vous donc de connaître parfaitement les garanties de la vôtre. Prêtez attention aux conditions spécifiques qui s'appliquent.
  - Vous avez toujours la possibilité de souscrire aux assurances facultatives du contrat fédéral/Groupama. Dans ce cas le montant des primes d'assurances est à régler en même temps que l'acompte

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les déplacements sur l'île pour les randonnées se feront en utilisant les mini bus de la Société PASSAGES. Ils sont compris dans le séjour.

Les trajets pour rejoindre le point de rendez-vous du séjour, les éventuels déplacements sur place et le retour, ne sont pas inclus dans le séjour. Pour réduire l'impact écologique des déplacements, les participants peuvent utiliser les moyens de transport en commun quand ils existent ou s'organiser entre eux pour covoiturer sous leurs responsabilités. Chaque équipage constitué gérera la contribution de chacun aux frais du déplacement. (Trajet A-R).

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation avant le 15/12/2026, restitution des sommes versées.
- Annulation entre le 15/12/2026, et le 15/03/2027, versement de 200 € + éventuelle prime d'assurance facultative souscrite conservé.
- Annulation après le 15/03/2027, versement de 500 € conservé, + éventuelle prime d'assurance facultative souscrite soit la totalité du montant du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Au moins 7 jours avant le départ, un voyageur peut céder son séjour à un autre membre de l'ASCPA Rando remplissant les mêmes conditions que lui. Il en informera alors immédiatement et formellement l'organisateur. Le participant remplaçant (cessionnaire) devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour et éventuellement des primes d'assurances facultatives. Les sommes versées par le cédant lui seront remboursées après déduction de la contribution EIT et UEIT, des primes d'assurances éventuellement souscrites, du surcoût des éventuelles options, et des éventuels frais administratifs associés au changement de participant.

RESPONSABLES DE LA SORTIE :

Francis TEREL

Jean Paul SOUPENE

CORRESPONDANT TOURISME :

Thierry SONIER

Francis TEREL

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site Internet de l'ASCPA Rando.